

LES MINEURS ÉTRANGERS SÉPARÉS : ÉCART ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

Par Louise Tremblay

Entrevue avec Eva Lemaire

Professeure adjointe à l'Université d'Alberta à Edmonton

Boursière METISS

Centre de santé et de services sociaux
de la Montagne

Centre affilié universitaire

CENTRE
DE RECHERCHE
ET DE FORMATION

Entre-vues

METISS et ses recherches en action

Il y a entre 360 000 et 900 000 jeunes de moins de 18 ans qui, dans le monde, arrivent dans un autre pays sans parent ni tuteur légal. Ce sont des mineurs étrangers séparés. En France, ces jeunes seraient de 4000 à 8000, selon une récente enquête. Au Canada, 1100.

Eva Lemaire a fait son post-doctorat sur l'accueil des mineurs étrangers dans ces deux pays. « Je voulais voir quel système éducatif et quel suivi social leur étaient proposés. Je voulais aussi voir si la façon dont on pense les politiques d'immigration a un impact sur les services d'intégration éducatifs et les services sociaux dispensés auprès de ces jeunes. »

Pour sa recherche, elle a rencontré trois mineurs étrangers au Québec, huit en France. Elle a aussi réalisé des entrevues avec des intervenants du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) et de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Ces entrevues lui ont permis de faire un suivi de cohortes à partir des cas traités par les intervenants.



Photo-libre.fr

La réalité de ces jeunes en France et au Canada est fort différente. « Au Québec, ces jeunes sont des demandeurs d'asile, dit Mme Lemaire. Ils ont un

Entre-vues est une publication de l'équipe METISS qui a pour objectif de faire connaître les recherches et activités de ses membres. Elle s'adresse aux intervenants et gestionnaires du réseau de la santé et des organismes communautaires, aux chercheurs et aux étudiants intéressés par les questions liées à la pluriethnicité. Elle est disponible gratuitement sur le site Web du CSSS de la Montagne: <http://www.csssdelamontagne.qc.ca/publications/publications-du-crf/>

L'équipe FQRSC METISS (Migration et Ethnicité dans les Interventions en Santé et en Services sociaux) est hébergée au Centre de recherche et de formation du CSSS de la Montagne et compte parmi ses membres les chercheurs suivants:

Membres réguliers:

Catherine Montgomery
(dir. scientifique)
Sylvie Gravel
Vania Jimenez
Yvan Leanza
Josiane Le Gall
Marie Munoz
Marie-Jo Ouimet
Lilyane Rachédi
Guylaine Racine
Jacques Rhéaume
Ellen Rosenberg
Jean-François Saucier
Bilkis Vissandjee
Spyridoula Xenocostas

Membres collaborateurs:

Sirma Bilge
Nancy Boisvert
Normand Brodeur
Grace Chammas
Marguerite Cognet
Ghayda Hassan
Myriam Hivon
Nicole Huneault
Fasal Kanouté
Réal Lizotte
Soumya Tamouro
Louise Tremblay
Margareth Zanchetta

La plupart de ces jeunes, au Canada et au Québec, sont de catégorie sociale moyenne à élevée. En France, beaucoup d'entre eux sont en situation d'illettrisme ou de non-scolarisation antérieure.

soutien de leur famille élargie. En France, ils sont vraiment isolés et rarement des réfugiés. Le suivi socio-éducatif en France est, du coup, plus rapproché. Ils sont ainsi plus dépendants des services sociaux parce qu'ils sont sans famille. »

Les mineurs étrangers ont aussi un profil scolaire différent en France et au Canada. La plupart de ces jeunes, au Canada et au Québec, sont de catégorie sociale moyenne à élevée. En France, beaucoup d'entre eux sont en situation d'illettrisme ou de non-scolarisation antérieure.

Selon Mme Lemaire, la situation de ces jeunes au Canada est plus claire grâce à une politique migratoire et sociale plus transparente de la part des autorités concernées. « À leur arrivée, ils demandent le statut de réfugié. Le Canada examine leur demande à partir des critères relatifs à la Convention de Genève. Il y a une certaine clarté dans la procédure d'intégration des mineurs séparés ou non accompagnés au Canada. En France, ils sont acceptés parce qu'ils sont mineurs et en situation de danger. Mais, quelques années après, dès qu'ils sont majeurs, on leur demande de faire une procédure de régularisation basée sur la preuve de leur intégration. »

L'intégration scolaire et professionnelle des mineurs étrangers, en France, devient une condition *sine qua non* pour pouvoir rester au pays. « Cela met beaucoup de pression sur l'éducation, dit Mme Lemaire. Ce qui est moins le cas au Canada. Comme leur situation est appréciée sur le manque d'asile, on les laisse libres, comme n'importe quel immigrant ou réfugié, de construire leur parcours d'intégration. En France, leur parcours est davantage contraint et n'est pas toujours respectueux de ce que ces jeunes auraient aimé faire ou ont les capacités de faire en termes d'intégration scolaire. »

Par ailleurs, en France, la scolarisation des mineurs étrangers de plus de 16 ans pose problème. Très peu de dispositifs adaptés leur sont en effet proposés. « Ils sont le plus souvent immergés dans un système scolaire destiné aux jeunes français, donc, peu adapté à cette population, dit la chercheuse. Le gouvernement français leur demande de faire la preuve de leur intégration sans vraiment leur en donner les moyens dans le système éducatif. »

Il n'y a pas cette pression sur l'éducation au Canada. La



Commission scolaire de Montréal offre, par exemple, des structures qui permettent d'intégrer ces jeunes rapidement. Les mineurs étrangers ont plus accès à la scolarité et, comme ils ont un profil scolaire plus élevé, ils peuvent plus facilement

rejoindre un cursus régulier. En France, après une période de déscolarisation assez longue, environ 10 mois, ils n'ont pas d'autre choix que d'adopter des filières courtes, techniques. « Ces jeunes n'ont pas d'autre soutien que l'aide sociale à l'enfance – l'équivalent de la DPJ – qui s'arrête souvent dès 18 ans, dit Mme Lemaire. Une fois que l'aide financière, sociale et éducative cesse, il est plus difficile pour eux de continuer les études. De manière globale, les mineurs isolés ne sont donc pas engagés sur les mêmes parcours scolaires que les mineurs séparés au Québec. »

Au Canada, l'accent est mis sur la demande d'asile. Ce sont les intervenants du PRAIDA qui assurent le suivi juridique des demandes d'asile de ces jeunes.

Le fait que ces jeunes soient des réfugiés, que leur demande d'asile soit examinée en amont lorsqu'ils arrivent et que la procédure soit accélérée leur permet d'avoir un parcours d'insertion assez classique, selon Mme Lemaire. En France, on tranche la question de leur légitimité sur le territoire à partir d'autres critères qui sont liés à l'intégration, ce qui contraint davantage le parcours d'intégration de ces jeunes. « Ce qui est paradoxal, dit Eva Lemaire, c'est que la France investit beaucoup

Pour en savoir plus

Lemaire, E. (2009). « Apprentissage du français par les mineurs étrangers isolés : entre intégration et instrumentalisation », *Le Français aujourd'hui*, no 164, Paris, Armand Colin, AFEF.

Lemaire, E. (2009). « Accès à la scolarisation et parcours d'intégration : l'exemple de mineurs étrangers isolés », in Coll. *Langue(s) et intégration socioprofessionnelle : approches didactiques et méthodologies d'apprentissage*, Paris, L'Harmattan.

Lemaire, E. (2009). « Politique linguistique et scolaire à l'égard des mineurs étrangers isolés : entre volonté d'intégration et lutte contre l'immigration subie », in J. Archibald et J.-L. Chiss (dir.), *La Langue, un facteur de discrimination?*, Paris, L'Harmattan.

Lemaire, E. (2006). « L'intégration des mineurs étrangers isolés : l'école, un passeport pour l'intégration socioprofessionnelle? », *Ville-École-Intégration Diversité, L'école et l'emploi*, no 146, Paris, CNDP-CRDP, Scérén, 97-102.

Rédaction:

Louise Tremblay

Comité de publication:

Jeanne-Marie Alexandre

Andréanne Boisjoli

Annie Joseph

Catherine Montgomery

Jean Paiement

Jacques Rhéaume

Dr. Jean-François Saucier

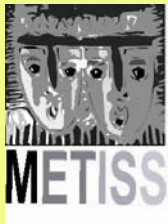
Suzanne Walsh

Spyridoula Xenocostas

Marlene Yuen

Graphisme et mise en page:

Andréanne Boisjoli



Centre de recherche et de formation, CSSS de la Montagne
1801, boul. de Maisonneuve O.
6e étage
Montréal (Qc.) H3H 1J9
514-934-0505 poste 7611
andreanne.boisjoli.cdn@ssss.gouv.qc.ca

ISSN 1923-5593 (imprimé)
ISSN 1923-5607 (en ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque du Canada, 2011
Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2011

© Centre de recherche et de formation, CSSS de la Montagne, 2011.
Tous droits réservés

« Ce qui est paradoxal, dit Eva Lemaire, c'est que la France investit beaucoup dans la protection sociale, humainement et financièrement, or, celle-ci entre en contradiction avec les mesures d'immigration. En comparaison, le système québécois apparaît plus cohérent. »

dans la protection sociale, humainement et financièrement, or, celle-ci entre en contradiction avec les mesures d'immigration. En comparaison, le système québécois apparaît plus cohérent. »

En France, par contre, ces jeunes sont entre eux très solidaires et trouvent un soutien très fort de la communauté des mineurs isolés. Ce qui est facilité par le fait qu'ils sont regroupés dans des structures éducatives qui font qu'ils se connaissent. Pour Mme Lemaire, il serait intéressant pour les intervenants d'ici de mettre ces jeunes en contact. Ils y trouveraient sans doute un intérêt à pouvoir échanger.

Par ailleurs, pour elle, une réflexion avec les familles d'accueil sur la façon de combiner accompagnement social et accompagnement juridique pourrait être bénéfique, même si certaines familles redoutent l'ingérence des intervenants et travailleurs sociaux. « Les jeunes ont parfois des difficultés avec leur famille d'accueil. Ces difficultés pourraient justifier un accompagnement social plus serré. » ■

Eva Lemaire a été stagiaire post-doctorale à l'équipe METISS de septembre 2008 à juin 2009, sous la supervision de Catherine Montgomery et Cécile Rousseau, du Centre de recherche et de formation du CSSS de la Montagne. Elle est aujourd'hui professeure adjointe à l'Université d'Alberta à Edmonton. On peut la joindre à : eva.lemaire@ualberta.ca pour toute question, commentaire ou demande d'information sur la situation des mineurs étrangers séparés.